

Passerelle piétonnière de la vieille voie ferrée de la rivière Rideau

Séance d'information publique sur l'étude d'évaluation environnementale

Document d'information

L'étude d'évaluation environnementale (EE) de la *Passerelle piétonnière de la vieille voie ferrée de la rivière Rideau* est en cours.

Le pont a été construit en 1898 et enjambe la rivière Rideau tout juste au sud de l'autoroute 417. La propriété du pont a été transférée à la Commission du district fédéral (devenue la Commission de la capitale nationale) au milieu des années 60 lorsque le Canadien Pacifique a abandonné ce tronçon de la ligne ferroviaire, lequel plus tard au milieu des années 90 a été acquis par la Ville d'Ottawa. En 1972, le pont a été transformé en passerelle uniquement pour piétons et cyclistes.

Cette passerelle constitue un lien important pour les divers modes de transport actif entre le sentier est de la rivière Rideau, appartenant à la Commission de la capitale nationale (CCN), et le sentier ouest de la rivière Rideau et le sentier d'interprétation de la nature de la rivière Rideau, appartenant à la Ville d'Ottawa. En 2018, une évaluation détaillée de l'état de la passerelle a été effectuée et on a conclu que la structure était dans l'ensemble en mauvais état. Plusieurs de ses constituantes affichaient des signes majeurs de détérioration.

Étape actuelle du processus d'EE

Le personnel de la Ville d'Ottawa entreprend le volet de la consultation publique du processus d'EE. La consultation se déroulera en novembre 2024. Les prochaines étapes de l'EE serviront à valider l'option privilégiée, à préparer le rapport sur le dossier du projet et à émettre l'avis d'achèvement. Le personnel prévoit remettre au Sous-comité du patrimoine bâti et au Conseil municipal un rapport précisant l'option privilégiée au 4^e trimestre de 2024 ou au 1^{er} trimestre de 2025.

Statut patrimonial

Pour le moment, la Passerelle piétonnière de la vieille voie ferrée de la rivière Rideau n'est pas désignée « pont patrimonial » aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Dans le cadre du projet, un expert-conseil du patrimoine a mené une évaluation de patrimoine culturel et une étude d'impact sur le patrimoine culturel. Les résultats de cette analyse patrimoniale et la séance d'information publique étayeront les recommandations de l'EE.